

# Bulletin d'information

## 2019-2020



# Etablissement scolaire

## Sâles - Vulruz



# SOMMAIRE

Sommaire	p.	2
Introduction, responsable d'établissement	p.	3
Présentation des enseignants ( es ), les départs	p.	4
Les contacts	p.	5
Etablissements Sâles– Vaulruz	p.	6
Calendrier scolaire 2019-2020	p.	7
Grille horaire, alternance, planning hebdomadaire Sâles	p.	8
Planning hebdomadaire Vaulruz, catéchisme, objets trouvés	p.	9
Activités hivernales, camp de ski, santé	p.	10
Médicaments, poux, information sexuelle, contrôle médical	p.	11
Cours de natation	p.	12
Absence, demande congé, procédure en cas d'absence non annoncée	p.	13
Sécurité routière	p.	14
Transports scolaires	p.	15
Charte de bonne conduite de l'élève dans les bus scolaires	p.	16
Véhicule privé, brigade des mineurs	p.	17
Comportement, respect	p.	18
Services auxiliaires de la Gruyère	p.	19
Accueil extrascolaire « La Courte Echelle »	p.	20
Bibliothèque Matulu, les cours de langues LCO	p.	21
Matériel scolaire	p.	22
10 trucs faciles pour arriver en forme à l'école	p.	23

## SECRETARIAT D'ÉCOLE

Administration scolaire  
Route de la Rosaire 31  
1625 Sâles

026 917 83 50  
Fax 026 917 84 77  
commune@sales.ch  
www.sales.ch

Selon horaire officiel

## RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT

Maria-Elena Monney  
Belle Fontaine 3  
1627 Vaulruz

026 913.04.10  
direction.ep.salesvaulruz@fr.educanet2.ch

Uniquement sur rendez-vous



# INTRODUCTION

Chers Parents,

Comme chaque année à pareille époque, nous avons le plaisir de vous remettre le bulletin d'information scolaire pour la rentrée 2019-2020. Vous y trouverez tous les détails et renseignements utiles relatifs à la bonne marche de notre nouveau cercle scolaire.

Pour la première fois, ce bulletin scolaire est édité pour le nouveau cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. Depuis plusieurs mois maintenant, nous travaillons dans le but de faire que cette future rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles pour les élèves bien sûr, pour les enseignantes et les enseignants mais également pour les parents.

Suite aux candidatures reçues, les membres du conseil des parents intercommunal ont été maintenant choisis. Nous vous informerons en temps utile de la composition de celui-ci. Ils entreront en fonction au début du mois de septembre 2019.

De plus, vous avez toujours la possibilité de faire part de vos remarques via l'adresse mail [ecoles@sales.ch](mailto:ecoles@sales.ch) et [conseildesparents@vaulruz.ch](mailto:conseildesparents@vaulruz.ch). Ces adresses restent actives et, dès le début de l'année scolaire, le conseil des parents en aura l'accès principal.

Pour terminer, nous vous souhaitons un très bel été et de magnifiques grandes vacances.

Au nom des Conseils communaux de Sâles et de Vaulruz  
Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante



## RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT (RE)

Voilà que nous avons à peine terminé l'année scolaire 2018-2019 que nous devons déjà penser à la suivante ! Ce nouveau bulletin d'informations est à conserver précieusement car il vous donne de nombreux renseignements utiles sur la vie scolaire de notre cercle. Vous pourrez le trouver aussi sur les sites communaux, dans l'espace dédié aux écoles. Cette version en ligne sera mise à jour le plus régulièrement possible.

La rentrée 2019-2020 sera la première de la fusion des cercles scolaires de Sâles et Vaulruz, celle d'inaugurations de nouvelles pratiques pédagogiques inédites et réalisables grâce à notre nouvelle répartition. Cette période sera aussi suivie de nombreux ajustements et régulations qui ne feront que bonifier l'organisation fraîchement formée.

**« Les seules limites de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes et nos hésitations d'aujourd'hui »  
Eleanor Roosevelt**

Dans la pédagogie ainsi que dans l'organisation scolaire, au fil du temps, il y a eu beaucoup de changements et d'évolutions. A nous de trouver les points centraux de l'école actuelle et future, que nous construisons chaque jour. L'un d'eux est pour moi l'encouragement à l'autonomisation des apprentissages chez nos élèves.

Les responsables d'établissement, au travers de leurs responsabilités pédagogiques et administratives, doivent tisser un lien entre l'école, l'élève, les parents et les nombreux autres acteurs scolaires. Ces dernières années de préparation à notre fusion en ont été un bel exemple de complicité.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui nous auront permis d'arriver à une belle nouvelle année scolaire.

Je vous souhaite un bel été et une belle reprise !



## PRÉSENTATION DES ENSEIGNANTS ( ES )

« Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligences humaines. » Victor Hugo

Voici la répartition de la nouvelle équipe enseignante dans les écoles du cercle scolaire Sâles-Vaulruz :

### Cycle 1

1H-2H	Annick L'homme	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H	Mélanie Waeber et Maria-Elena Monney	Bâtiment de Vaulruz
1H-2H	Céline Vuarnoz et Laetitia Haberkorn	Bâtiment de Vaulruz
3H	Janine Ruffieux et Sophie Davet	Bâtiment de Maules
3H-4H	Rebecca Delacour et Marie-José Roseke	Bâtiment de l'ancienne école, Sâles
4H	Isabelle Meyer et Claire Etienne	Bâtiment de l'ancienne école, Sâles

### Cycle 2:

5H	Baptiste Saudan	Bâtiment de Vaulruz
5H-6H	Fanny Rouiller et Noémie Golliard	Bâtiment de Vaulruz
6H	Jean-Claude Dumas et Marie-Louise Ansermot	Bâtiment de Vaulruz
7H	Viviana Leitão	Bâtiment du Complexe, Sâles
7H-8H	Valérie Castella et Sabrina Dovat	Bâtiment du Complexe, Sâles
8H	Lisa Rieder et Fiona Seydoux	Bâtiment du Complexe, Sâles

Bienvenue dans le nouveau cercle scolaire Sâles-Vaulruz !



## LES DÉPARTS

« Tout ce qui a un début a une fin, mais chaque fin est le début d'un nouveau départ. » Serge Zeller

Chère **Françoise Allemann**,

Que d'élèves qui ont appris à lire, à écrire, à compter et j'en passe en votre compagnie. Que de crayons, de feutres et de pinceaux usés grâce à vos idées toujours originales de dessins et de bricolage.

Merci, Françoise, pour votre collaboration et votre engagement tout au long de ses nombreuses années. Bon vent et tout le meilleurs pour la suite.

Chère **Sandra Gremaud**, chère **Sarah Gremion**, chère **Clémentine Henry**,

Nous vous remercions aussi pour ces quelques années d'engagement dans le cercle scolaire de Sâles ou de Vaulruz. Nous vous adressons nos meilleures vœux pour vos futures activités.

MERCI  
♥



© Can Stock Photo

# CONTACTS

## Responsable d'établissement (RE)

Monney Maria-Elena Belle-Fontaine 3 1627 Vaulruz 026 913 04 10

## Enseignants ( es )

Madame	Ansermot-Andrey	Marie-Louise	marielouise.ansermot@fr.educanet2.ch	6 H
Madame	Castella	Valérie	valerie.castella@fr.educanet2.ch	7-8 H
Madame	Davet	Sophie	sophie.davet@fr.educanet2.ch	3 H
Madame	Delacour	Rebecca	rebecca.delacour@fr.educanet2.ch	3-4 H
Madame	Dovat	Sabrina	sabrina.dovat@fr.educanet2.ch	7-8 H
Monsieur	Dumas	Jean-Claude	jeanclaude.dumas@fr.educanet2.ch	6 H
Madame	Etienne	Claire	claire.etienne@fr.educanet2.ch	4 H
Madame	Golliard	Noémie	noemie.golliard@fr.educanet2.ch	5-6 H
Madame	Haberkorn	Laetitia	laetitia.haberkorn@fr.educanet2.ch	1-2 H C
Madame	L'Homme	Annick	annick.lhomme@fr.educanet2.ch	1-2 H A
Madame	Leitão	Viviana	viviana.leitao@fr.educanet2.ch	7 H
Madame	Meyer	Isabelle	isabelle.meyer@fr.educanet2.ch	4 H
Madame	Monney	Maria-Elena	direction.ep.salesvaulruz@fr.educanet2.ch	1-2 H B
Madame	Rieder	Lisa	lisa.rieder@fr.educanet2.ch	8 H
Madame	Roeske	Marie-José	mariejose.roeske@fr.educanet2.ch	3-4 H
Madame	Rouiller	Fanny	fanny.rouiller@fr.educanet2.ch	5-6 H
Madame	Ruffieux	Janine	janine.ruffieux@fr.educanet2.ch	3 H
Monsieur	Saudan	Baptiste	baptiste.saudan@fr.educanet2.ch	5 H
Madame	Seydoux	Fiona	fiona.seydoux@fr.educanet2.ch	8 H
Madame	Vuarnoz	Céline	celine.vuarnoz@fr.educanet2.ch	1-2 H C
Madame	Waeber	Mélanie	melanie.waeber@fr.educanet2.ch	1-2 H B

## Enseignante ACT-ACM

Madame Ansermot Marie-Louise marie-louise.ansermot@fr.educanet2.ch

## Enseignant ECSI

Monsieur Rime Simon simon.rime@fr.educanet2.ch

## Enseignante FLS

Madame Roeske Marie-José mariejose.roeske@fr.educanet2.ch

## Référentes religion

Madame	Monney	Marianne	Référente catholique	026 917 82 36
Madame	Kyprian Pittet	Mélanie	Référente protestant	078 809 54 25

## Inspectorat scolaire

Arrondissement scolaire 6 Jean-François Beaud Inspecteur

## Services

Service dentaire scolaire Bulle 026 305 98 60

## Bureau des écoles

Caroline Favre, membre - Conseil communal caroline.f@bluewin.ch  
 Jean-Pierre Valliante - Conseil communal jean-pierre-valiante@bluewin.ch  
 Maria-Elena Monney - RE

## Conseil des parents

ecoles@sales.ch et conseildesparents@vaulruz.ch

## Site internet

www.sales.ch  
 www.vaulruz.ch



# ÉTABLISSEMENTS SÂLES-VAULRUZ

Classe	Localité	Téléphone	Nom des enseignants
1H-2H	VAULRUZ	026 913 04 11	<b>Annick L'Homme</b>
1H-2H	VAULRUZ	026 913 04 13	<b>Mélanie Waeber</b> Maria-Elena Monney
1H- 2H	VAULRUZ	026 913 04 17	<b>Céline Vuarnoz</b> Laetitia Haberkorn
3H	MAULES	079 339 41 21	<b>Sophie Davet</b> Janine Ruffieux
3H- 4H	SÂLES	077 467 65 13	<b>Rebecca Delacour</b> Marie-José Roeske
4H	SÂLES	079 354 06 65	<b>Isabelle Meyer</b> Claire Etienne
5H	VAULRUZ	026 913 04 14	<b>Baptiste Saudan</b>
5H- 6H	VAULRUZ	026 913 04 15	<b>Fanny Rouiller</b> Noémie Golliard
6H	VAULRUZ	026 913 04 16	<b>Jean-Claude Dumas</b> Marie-Louise Andrey Ansermot
7H	SÂLES	079 690 43 66	<b>Viviana Leitão</b>
7H- 8H	SÂLES	077 467 76 49	<b>Valérie Castella</b> Sabrina Dovat
8H	SÂLES	077 467 78 01	<b>Lisa Rieder</b> Fiona Seydoux

Complexe Sâles



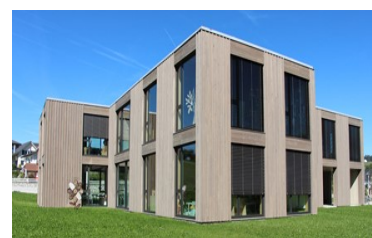
Ancienne école Sâles



Ecole Maules



Ecole Vaulruz





# CALENDRIER SCOLAIRE 2019 - 2020

2019	Août				
lu		5	12	19	26
ma		6	13	20	27
me		7	14	21	28
je	1	8	15	22	29
ve	2	9	16	23	30

2019	Septembre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2019	Octobre				
lu		7	14	21	28
ma	1	8	15	22	29
me	2	9	16	23	30
je	3	10	17	24	31
ve	4	11	18	25	

2019	Novembre				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2019	Décembre				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2020	Janvier				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

2020	Février				
lu	3	10	17	24	
ma	4	11	18	25	
me	5	12	19	26	
je	6	13	20	27	
ve	7	14	21	28	

2020	Mars				
lu	2	9	16	23	30
ma	3	10	17	24	31
me	4	11	18	25	
je	5	12	19	26	
ve	6	13	20	27	

2020	Avril				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	

2020	Mai				
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29

2020	Juin				
lu	1	8	15	22	29
ma	2	9	16	23	30
me	3	10	17	24	
je	4	11	18	25	
ve	5	12	19	26	

2020	Juillet				
lu		6	13	20	27
ma		7	14	21	28
me	1	8	15	22	29
je	2	9	16	23	30
ve	3	10	17	24	31

## Congés

10.09.2019	Uniquement le matin : formation pédagogique enseignants
01.11.2019	Toussaint
01.05.2020	Chants du 1 <sup>er</sup> mai
21.05.2020	Ascension
22.05.2020	Pont de l'Ascension
01.06.2020	Lundi de Pentecôte
11.06.2020	Fête-Dieu
12.06.2020	Pont de la Fête-Dieu, jour choisi par les communes

Les élèves de 1H débiteront l'année scolaire le jeudi 29 août 2019 à 13.45 heures.

Les élèves de 2H à 8H débiteront l'année scolaire le jeudi 29 août 2019 à 8.10 heures.

Il n'y a pas d'alternance durant cette semaine.



## GRILLE HORAIRE

Lundi	08 h 10 – 11 h 45	13 h 45 – 15 h 25
Mardi	08 h 10 – 11 h 45	13 h 45 – 15 h 25
Mercredi	08 h 10 – 11 h 45	congé
Jeudi	08 h 10 – 11 h 45	13 h 45 – 15 h 25
Vendredi	08 h 10 – 11 h 45	13 h 45 – 15 h 25

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1H – 2H- EP	2H - EP	1H - EP	2H - EP	1H – 2H- EP
Après-midi	2H - EP	2H - EP		1H - EP	2H - EP

1H = 1<sup>ère</sup> enfantine

2H = 2<sup>ème</sup> enfantine

EP = 3H à 8H

Alternance pour les élèves de 3H et 4H :

- pour les élèves de 3H : 4 unités d'alternance par semaine **le mardi matin ou le jeudi matin**
- pour les élèves de 4H : 2 unités d'alternance par semaine **le mardi après-midi ou le jeudi après-midi**

Les modalités de l'alternance ont été communiquées personnellement par courrier.



## PLANNING HEBDOMADAIRE—SÂLES

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN		4H	3H		3H
	7H	8H		8H	7-8H
					4H
APRÈS-MIDI	3-4H	7-8H		3-4H	7H

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la halle de gym sont entreposés dans le vestiaire des enseignants au centre sportif. Les élèves s'adressent aux enseignants pour récupérer les objets oubliés.

ACM/T	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN			3-4H	7H	8H
			4H	7-8H	
APRÈS-MIDI	3H			7-8H	





# PLANNING HEBDOMADAIRE—VAULRUZ

GYM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	1-2H	2H	1H	2H rythm.	1-2H
	5H	rythmique	rythmique	5H	1-2H
APRÈS-MIDI	6H	5-6H		5-6H	6H

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (T-shirt, short ou training), ainsi que des ballerines (1H et 2H) ou chaussures de sport indoor ne laissant pas de traces sur le sol. Les élèves auront également leurs affaires de rechange pour leur permettre de prendre une douche qui est obligatoire dès la 3H, sauf dispense médicale.

Les objets oubliés à la hall e de gym peuvent être récupérés en téléphonant au 026 912 14 31

ACT/M	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	5-6H	5H			
		6H			
APRÈS-MIDI		7-8H			



## RELIGION

### 1H-2H

Avec la nouvelle loi scolaire, l'éducation religieuse fait partie de la grille horaire également à l'école enfantine. Elle a lieu 5 x durant l'année et elle est dispensée de manière œcuménique (catholique et protestant).

### 3H à 8H

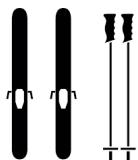
L'éducation religieuse fait partie de la grille-horaire, à raison d'une unité de 50 minutes par semaine. Elle est dispensée par un(e) catéchiste. Les enfants protestants ont droit à une unité de catéchisme par semaine. Dès un enfant inscrit, un cours sera mis sur pied. Ces cours sont organisés pour tous les enfants sur les heures de classe. Il n'y a pas de cours organisé pour les autres religions.



## OBJETS TROUVES

### Objets trouvés dans les établissements

Nous vous recommandons de mettre les initiales de vos enfants sur leurs habits et sur leur matériel. Les vêtements et objets oubliés sont déposés dans un endroit prévu à cet effet. Les objets trouvés qui ne sont pas récupérés avant les vacances de Noël et d'été seront redistribués à un organisme.



## ACTIVITES HIVERNALES, CAMP DE SKI

### Cycle 1

1H à 4H

Différentes activités hivernales seront organisées. Les informations suivront en temps voulu.

### Cycle 2

5H à 8H

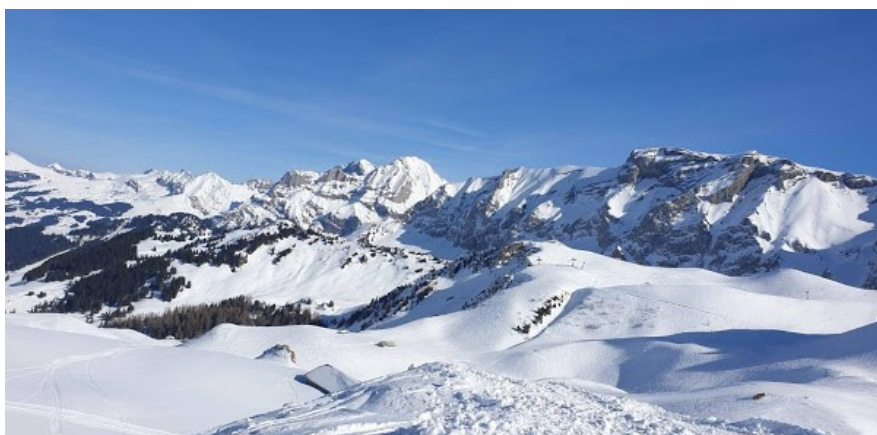
**Camp de ski à la Lenk, centre Kuspo,  
du lundi 2 au vendredi 6 mars 2020**

Les communes et la RE ont décidé de maintenir l'organisation d'un camp de ski pour les élèves du cycle 2.

Une participation financière sera demandée aux parents. Cette participation se montera à Fr. 80.00 par enfant. Ce montant correspond au Fr.16.00 par jour et par enfant pour les frais de repas qui peuvent encore être demandés aux parents.

En plus de cette participation financière, le comité du camp de ski maintient une vente de chocolats ainsi que la vente des sapins de Noël. Votre soutien est important.

Les informations suivront dès la rentrée scolaire 2019-2020.



## SANTÉ

	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire	x	x	x	x	x	x	x	x
Visite médicale		x					x	
Contrôle de la vue					x			
Information sexuelle, prévention		x				x		x
Brigade des mineurs							x	

## MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration. Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter les petites blessures et contusions.

**POUX** information complète sous [www.sales.ch](http://www.sales.ch) rubrique écoles

### COMMENT CHERCHER LES POUX?

- Ne pas mouiller les cheveux
- Couvrir les épaules d'un linge clair
- Enduire les cheveux secs d'une bonne dose d'après-shampooing ordinaire (3 à 5 cuillères à soupe)
- Ne pas rincer

- Démêler les cheveux avec un peigne ordinaire
- Passer le peigne anti-poux mèche par mèche, de la racine à la pointe du cheveu
- Essuyer le peigne sur le linge entre chaque passage pour voir s'il y a des poux
- Rincer les cheveux

Pas de poux mais des lentes

- Ne pas traiter
- Contrôler encore une fois la semaine suivante

Des poux et des lentes

- Aviser l'enseignant-e, l'infirmier-ère scolaire, l'éducateur-trice
- Traiter

Ni poux ni lentes

- Tout va bien!
- Ne pas traiter

### SE DÉBARRASSER DES POUX!

- Acheter un produit anti-poux et se conformer au mode d'emploi
- Enfermer dans un sac en plastique pendant 24h: taie d'oreiller, bonnets, doudou(s), brosses à cheveux

2X

- Faire un 2<sup>e</sup> traitement 8-10 jours après
- Contrôler les membres de la famille
- Traiter ceux qui ont des poux

- Répéter le contrôle avec l'après-shampooing chaque semaine pendant 1 mois après le 2<sup>e</sup> traitement
- Si vous trouvez à nouveau des poux, recommencer le cycle de traitement avec un autre produit
- Si vous ne trouvez plus de poux, le traitement est terminé!

## INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité est donnée aux élèves de 2H, 6H et 8H par une formatrice du Planning Familial. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalablement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

## CONTROLE MEDICAL

Avant l'entrée à l'école primaire, soit durant la 2H, les enfants doivent subir un examen médical auprès du médecin scolaire officiel, à savoir le Docteur M. Ransan (aux frais de la commune) ou d'un médecin du choix des parents (aux frais de ces derniers).

**Le médecin remplira une carte de santé que l'élève présentera à son enseignant/e à son entrée à l'école primaire (3H).** Les parents d'élèves en classe enfantine reçoivent un courrier à ce sujet au début de l'année scolaire, de la part du secrétariat des écoles.

Une visite médicale est organisée pour les élèves de 7H auprès du médecin scolaire officiel, à la charge de la commune. Dans le cas où des parents refusent cette visite, ils doivent faire suivre l'examen requis auprès d'un médecin de leur choix, à leurs frais.



# COURS DE NATATION

10h00-11h00	<b>Classe 3H</b>	Novembre 2019 Décembre 2019 Janvier 2020 Février 2020	25, 2, 9 6, 13, 20, 27, 3, 10, 17	
10h00- 11h00	<b>Classe 3-4 H</b>	Mars 2020 Avril 2020 Mai 2020	2, 9, 16, 23, 30, 20, 27, 4, 11, 18	
10h00-11h00	<b>Classe 4H</b>	Septembre 2019 Octobre 2019 Novembre 2019	2, 9, 16, 23, 30 7, 14 4, 11, 18	
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 5H</b>	Septembre 2019	16, 23, 30	pique-nique
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 5-6H</b>	Novembre 2019	11, 18, 25	pique-nique
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 6H</b>	Octobre 2019 Novembre 2019	7, 14, 4	pique-nique pique-nique
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 7H</b>	Décembre 2019 Janvier 2020	2, 9, 6	pique-nique pique-nique
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 7-8H</b>	Février 2020	3, 10, 17	pique-nique
11h30-13h45 (15 min pause)	<b>Classe 8H</b>	Janvier 2020	13, 20, 27	pique-nique

**Les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H devront prendre un pique-nique pour le repas de midi. Dès leur retour, les enfants resteront en classe jusqu'à 15h25.**

- les enfants qui ne peuvent pas aller dans l'eau doivent obligatoirement se rendre à la piscine avec leur classe et attendront sur place
- les enfants ayant des verrues, mycoses ou autres devront être traités au plus vite et porter obligatoirement une chaussette en latex
- pour les cours de natation, tous les enfants doivent porter un bonnet. Le port de lunettes de natation est interdit, sauf avis médical

Nous conseillons, pour les filles, un costume de bain une pièce et, pour les garçons, un slip ou boxer (short plus long que mi-cuisse interdit !).

Après la piscine, la douche est obligatoire avec un produit de douche, sauf dispense médicale.

**Maître-nageur** : Mme Chantal Gomez, Charmey



## ABSENCES, DEMANDE CONGÉ

En cas de maladie ou de retard, **avertir impérativement** l'école ou l'enseignant concerné **avant le début de la classe**. Nous vous demandons de ne pas laisser de message sur le téléphone, mais de contacter directement l'enseignant ou son collègue.

**Pour les rendez-vous de courte durée (médecin, dentiste)**, une demande écrite au moyen du formulaire ad-hoc doit être adressée à l'enseignant dès confirmation du rendez-vous. Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations en dehors des heures de classe.

**Pour les demandes de congé spécifique**, une demande de congé doit être faite obligatoirement par écrit auprès du responsable d'établissement au moyen du formulaire ad hoc.

Ce congé doit correspondre à un impératif majeur ou être lié à un évènement familial important. Sauf circonstances imprévisibles, la demande doit être adressée 3 semaines à l'avance au moins.

Les formulaires ad-hoc sont remis aux élèves en début d'année par l'enseignant. Ils sont aussi disponibles sur le site de la commune de Sâles et Vaulruz.

Nous attirons votre attention sur le fait que selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non justifiée d'un élève est punissable et sera dénoncée à la préfecture.

**Le calendrier scolaire est connu suffisamment tôt pour vous permettre d'organiser au mieux vos vacances ou vos week-ends prolongés en dehors du temps de classe. Selon les directives de la DICS, les demandes de prolongation de vacances seront systématiquement refusées.**



## PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE NON ANNONCÉE

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'absence non annoncée en classe d'un élève, la commission des écoles, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, a mis en place la procédure suivante :

- lorsqu'un enseignant constate qu'un élève est absent en début de classe et que son absence n'est pas annoncée, il prend contact sans délai avec les parents pour déterminer ce qu'il en est
- si cette démarche est demeurée vaine, l'enseignant appelle l'administration communale qui entreprendra les démarches suivantes :
  - essayer d'appeler à nouveau les parents à l'aide de la fiche des numéros fournis
  - si pas de réponse, parcourir attentivement le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile
  - sonner à la porte du domicile pour s'assurer que l'enfant n'est pas resté endormi
  - si aucune réponse n'est obtenue, en accord avec l'enseignant concerné et le responsable d'établissement, appeler immédiatement la police au 117
- le responsable d'établissement avise la commission communale des écoles.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.



# SECURITÉ ROUTIÈRE

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

## **A pied, c'est mieux**

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez- le plusieurs fois ensemble
- attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser

## **A vélo, pas avant l'âge**

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en **6H** que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une préselection.

- seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route
- porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête
- les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo

## **Etre vu**

Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

- de jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés
- par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà

Pensez –y lors de vos prochains achats (vestes, chaussures, sac,...)

## **En voiture**

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus

- assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... sans oublier que les places les plus sûrs sont à l'arrière
- ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment mais utilisez les places prévues
- faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir
- cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement
- respectez les signes des patrouilleurs scolaires

**PARENTS, nous comptons sur vous : NE NEGLIGEZ PAS LA SECURITE DE VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE  
Education routière  
☎ + 41 26 305 20 30  
🌐 [www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)



# TRANSPORTS SCOLAIRES

Il est indispensable que les élèves soient à l'heure pour le départ des bus. Si un enfant loupe le bus, l'enseignant avisera les parents qui se chargeront d'effectuer le trajet. Si les parents ne sont pas atteignables : le matin ainsi qu'en début d'après-midi, l'enfant ira dans une autre classe . A 11 h 45 ainsi qu'à 15 h 25, l'enseignant conduira lui-même l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus. La commune refacturera les frais y relatifs aux parents.

**Les élèves qui prennent exceptionnellement le bus peuvent en profiter pour autant qu'il y ait accord préalable du chauffeur de bus concerné. Il est impératif d'avertir le chauffeur car les bus sont déjà bien remplis et les élèves ne doivent pas voyager debout par sécurité.**

Les horaires des bus scolaires :

## 1

Les Ponts	7h35	12h16	13h10	15h56
La Sionge	7h38	12h13	13h13	15h53
Les Croisées	7h40	12h11	13h15	15h51
La Ferme	7h43	12h08	13h18	15h48
Ecole Romanens	7h47	12h04	13h22	15h44
Ecole Sâles	7h50	12h01	13h25	15h41
Ecole Vaulruz	7h55	11h57	13h30	15h37
Ecole Sâles	8h00	11h50	13h35	15h30

## 2

Ecole Rueyres	7h33	12h19	13h08	15h59
La Grotte	7h37	12h15	13h12	15h55
Ecole Maules	7h40	12h12	13h15	15h52
Ecole Sâles	7h45	12h07	13h20	15h47
Ecole Maules	7h50	12h02	13h25	15h42
Ecole Vaulruz	7h55	11h57	13h30	15h37
Ecole Maules	8h00	11h50	13h35	15h30





# CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ÉLÈVE DANS LE BUS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

J'ai compris que le chauffeur du bus doit pouvoir concentrer toute son attention sur la route et ses dangers. J'ai compris que si mon comportement dans le bus n'est pas correct cela distrait le chauffeur et rend le trajet très dangereux pour moi et mes camarades.

## En tenant compte de ceci, je dois :

- attacher ma ceinture de sécurité dès mon entrée dans le bus et la détacher seulement quand le bus est complètement arrêté
- rester assis correctement sur mon siège durant tout le trajet du bus
- respecter le chauffeur du bus et obéir à ses consignes
- respecter mes camarades
- parler doucement pendant le trajet du bus
- monter et descendre tranquillement du bus
- attendre que le bus soit à l'arrêt complet et que les portes du bus soient ouvertes, pour aller dans le bus

Si je ne respecte pas les points ci-dessus, je serai signalé à la Responsable d'établissement ainsi qu'à la commune. Un courrier d'avertissement sera alors adressé à mes parents.

Si, malgré cet avertissement, je continue à perturber les transports scolaires, le conseil communal pourra m'interdire de transport pour une durée de 5 jours.

Si, après cette première suspension, mon comportement pose à nouveau problème, je risque une nouvelle interdiction dont la durée sera fixée par le conseil communal.

Le Conseil communal de Sâles et Vulruz







## VÉHICULE PRIVÉ, ACTIVITES SCOLAIRES

### Transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre d'activités scolaires

Au cours de cette année scolaire, les enseignants solliciteront très certainement votre aide pour le transport de leurs élèves de l'école jusqu'aux pistes de ski, au musée, à la patinoire, ou autres destinations. Votre aide et votre collaboration seront extrêmement précieuses.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicule privé dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devrait être engagée, votre assurance privée sera requise pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers ainsi que pour vos propres dommages, comme lors de tous transports personnels.

Nous vous invitons également à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) à savoir le respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation du véhicule), le port de la ceinture de sécurité et l'usage des rehausseurs aussi bien à l'avant qu'à l'arrière du véhicule.

Merci d'être aussi nombreux à répondre favorablement aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations précitées.

Avant chaque départ, un formulaire ad-hoc vous sera soumis pour signature. Celui-ci est également disponible sur le site des communes de Sâles et Vaulruz.



## BRIGADE DES MINEURS, PRÉVENTION

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.



# COMPORTEMENT, RESPECT

## Respect

- je surveille mes paroles, mes actes
- je dis « Bonjour », « Merci », « Au revoir »
- je respecte mes camarades , le corps enseignant, les chauffeurs de bus

## Comportement dans le bus scolaire

- à l'école, j'attends le bus aux arrêts
- j'attends que le bus soit arrêté et que mes camarades soient descendus avant de monter
- en entrant dans le bus, je vais m'asseoir au fond et je mets ma ceinture de sécurité
- je m'assieds toujours derrière dans le bus, exceptionnellement je peux aller devant à côté du chauffeur si le bus est complet et si je fais partie des grands
- durant le trajet je ne me détache pas, je reste assis et je parle sans crier
- je dois obligatoirement attacher ma ceinture de sécurité
- j'attends l'arrêt complet du bus avant de détacher ma ceinture et de me lever pour sortir du bus

## Comportement dans la cour

- **je ne dois pas arriver à l'école plus de 10 minutes avant le début des classes ou le départ des bus** : un enseignant est présent 10 minutes avant et 10 minutes après l'école pour effectuer une surveillance
- je respecte les limites de la cour
- j'obéis à la personne responsable de la surveillance
- je reste fair-play

## Comportement dans les bâtiments

- je reste à l'extérieur du bâtiment avant la classe, pendant la récréation et après la classe
- je me déplace en silence et sans courir
- je respecte le mobilier

## Jeux électroniques, portables

Les téléphones portables, i-pod, jeux électroniques ... **sont interdits** dans la classe et dans l'enceinte de l'école. En cas d'infraction, l'objet sera confisqué et ne pourra être récupéré que par le représentant légal auprès de la responsable d'établissement.

En cas de perte, de vol ou dégâts, l'école décline toutes responsabilités.



# SERVICES AUXILIAIRES DE LA GRUYÈRE



## En quoi consiste notre Fondation ?

La fondation pour les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère est reconnue et financée par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ainsi que par les communes du district de la Gruyère. Elle offre deux prestations distinctes, à savoir les Classes d'enseignement spécialisé et les Services auxiliaires scolaires.

## Qu'est-ce que les CENSG ?

Les Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère accueillent les enfants et adolescents en âge de la scolarité obligatoire domiciliés dans le sud du canton et la région de Château-d'Oex, qui, en raison de leurs difficultés dans les apprentissages scolaires, ne peuvent suivre une classe régulière.

### Procédure d'admission :

Selon la procédure en vigueur et en accord avec les parents, les enseignant/e/s des classes régulières, du Service éducatif itinérant (SEI) et du Service d'intégration (SI) signalent les enfants susceptibles d'être orientés vers une institution spécialisée.

Sur la base de rapports pédagogiques et thérapeutiques, l'inspecteur/-trice de l'enseignement spécialisé est compétent pour décider du changement d'orientation d'un élève.

## Qu'est-ce que les SLPPG ?

Les thérapeutes du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère interviennent sur demande auprès des enfants des écoles du district de la Gruyère qui rencontrent des difficultés durant leur scolarité, de l'école enfantine à la 3ème année du cycle d'orientation.

### Procédure d'admission - Ecole primaire (1H - 8H)

Le signalement d'une situation auprès du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité est du ressort des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. Le contact préalable avec notre service par les parents ou/et l'enseignant ou/et le responsable d'établissement est obligatoire. Aucun signalement ne sera pris en considération sans cette démarche préalable.

Thérapeutes responsables du contact préalable (la prise de rendez-vous téléphonique se fait si possible par mail) :

- Psychomotricité : Chantal Gremaud Bertschy, responsable de service  
[chantal.gremaud@fr.educanet2.ch](mailto:chantal.gremaud@fr.educanet2.ch) – 079 296 51 86
- Logopédie : Françoise Goffin, responsable,  
[francoise.goffin@fr.educanet2.ch](mailto:francoise.goffin@fr.educanet2.ch) – 079 296 52 22
- Psychologie : secrétariat 026 919 68 11

Par sa signature, la direction du service accorde la gratuité de l'intervention.

<http://www.censg.ch/> (accueil du site) ou

<http://www.censg.ch/slppg/prestations-de-slppg> (accès direct à la page SLPPG avec procédure de signalement).



# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE « LA COURTE ECHELLE »

**Reprise le jeudi 29 août 2019**

Chers Parents,

L'Association la Courte Echelle propose un service d'accueil extrascolaire (AES) ouvert aux élèves qui fréquentent le cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. L'AES offre une prise en charge régulière ou irrégulière, en fonction des horaires de travail des parents ainsi que des dépannages « de dernière minute » dans la mesure des places disponibles.

Pour toute prise en charge, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au moyen du formulaire téléchargeable sur le site [www.aes-lacourteechelle.ch](http://www.aes-lacourteechelle.ch) (onglet « Documents ») après avoir pris connaissance du règlement de l'Association (même onglet). Une cotisation annuelle de « membre AES » de 60.-- est perçue par famille. Pour les dépannages, la marche à suivre est précisée sur notre site (onglet « Infos pratiques »). Les familles qui ne sont pas « membre AES » peuvent faire appel à l'AES pour un dépannage occasionnel. L'AES fonctionne selon le calendrier scolaire et est ouvert tous les matins dès 7h00, pendant la pause de midi (sauf le mercredi), ainsi que l'après-midi durant les alternances (minimum d'élèves requis) et enfin après l'école, jusqu'à 18h30. Le repas de midi et le goûter font partie des prestations. Le petit déjeuner doit être apporté par l'enfant.

L'accueil des élèves s'effectue dans une salle spécialement dévolue à l'AES au Foyer St-Joseph, à Sâles excepté l'accueil du matin qui se fait dans une salle du bâtiment communal à Vaulruz. Le transport entre les différents bâtiments scolaires et l'AES est organisé par les administrations communales dans le cadre du transport scolaire mis en place. Les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié. L'AES déménagera en cours d'année scolaire et toutes les périodes d'accueil se feront dans le bâtiment communal de Vaulruz.

Les tarifs en vigueur, le règlement et bien d'autres informations sont disponibles sur notre site internet [www.aes-lacourteechelle.ch](http://www.aes-lacourteechelle.ch).

En cas de sortie organisée par l'école, il est de la responsabilité des parents d'informer l'AES de l'absence de son ou de ses enfants le plus rapidement possible. **Sans information de la part des parents, l'accueil est facturé.**

Site internet : [www.aes-lacourteechelle.ch](http://www.aes-lacourteechelle.ch)

Contact pour d'éventuelles questions :

Anne Gabriel

N° de tél direct de l'AES : 076 249 79 52



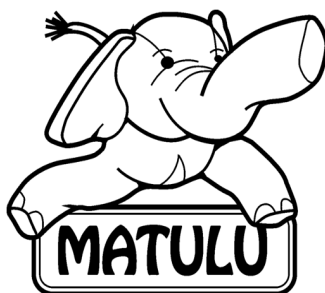
*L'Association la Courte Echelle est gérée par un comité de parents bénévoles. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres ! (env. 1 comité toutes les 5 semaines, ambiance détendue...).*

Contact : Sophie Cattin, 078 804 95 99

AES « La Courte Echelle » - CP 10 – 1625 Sâles – [www.aes-lacourteechelle.ch](http://www.aes-lacourteechelle.ch)



## BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE



La bibliothèque scolaire Matulu vous propose plus de 3'000 livres à emprunter, et un programme d'animations pour petits et grands.

Heures d'ouverture :

Mardi	15h30 - 17h30
Jeudi	15h30 - 17h30
Samedi	10h00 - 11h30

Vacances scolaires	uniquement le samedi
Vacances d'été	fermé. Réouverture le jeudi de la rentrée.

La bibliothèque Matulu se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école de Sâles, au sous-sol.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Isabelle Menoud, 078 608 55 12



## LES COURS DE LANGUES ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

### Qu'est-ce que l'enseignement LCO (Langue et Culture d'Origine) ?

Les cours en Langue et Culture d'Origine sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Les cours LCO sont organisés et financés par l'ambassade du pays d'origine ou par des organismes privés. Ils sont dispensés, en général, dans les locaux des écoles publiques par des enseignants LCO. Ils comprennent entre deux et quatre leçons hebdomadaires qui ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. En principe, ces cours sont proposés durant toute la scolarité obligatoire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

L'inscription aux cours LCO doit être faite par les parents. Pour ce faire, ils peuvent contacter directement le-la coordinateur-trice des cours LCO de la langue concernée ou s'adresser à l'enseignant-e régulier-ère de leur enfant.

Pour plus d'information, vous pouvez vous consulter la page internet [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco)



# MATÉRIEL SCOLAIRE

Suite à la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire, voici quelques précisions pour la rentrée 2019/2020.

## **Fournitures scolaires fournies par la commune**

La commune est dans l'obligation de mettre à disposition de tous les élèves de son cercle scolaire toutes les fournitures scolaires.

Les fournitures scolaires seront distribuées à chaque élève le jour de la rentrée par les enseignants.

Ce matériel ne sera remplacé qu'en cas d'usure normale **et** sur présentation de la fourniture à remplacer.

En cas de perte, de casse ou de détérioration, le matériel sera à rembourser par les parents. Nous comptons donc sur le soin qu'apportera chaque enfant à son matériel.

## **Matériel personnel de l'élève à fournir par les parents**

La DICS a établi une liste des effets et des équipements personnels pour chaque élève à la charge des parents. Nous vous prions donc de procurer à votre enfant pour le jour de la rentrée :

- Une paire de chaussons (à changer en cours d'année si besoin)
- Un sac d'école
- Une trousse ou un plumier (excepté pour les 1H-2H)
- Un tablier en tissu pour les activités créatrices (un vieux t-shirt ou une chemise adaptée à la taille de l'enfant peuvent aussi convenir)

Pour les leçons d'éducation physique et de natation, les parents fournissent également :

### Pour la 1H et 2H

- Une paire de ballerines ou chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol

### Dès la 3 H (à mettre dans un sac séparé)

- Un t-shirt ainsi qu'un short ou un training
- Une paire de chaussures de sport ne laissant pas de traces sur le sol
- Un linge pour la douche obligatoire
- Un maillot de bain une pièce pour les filles
- Un maillot de bain slip ou boxer pour les garçons (un short plus long que mi-cuisse est interdit)
- Un bonnet de piscine





# 10 trucs faciles

pour arriver en forme à l'école et au collège  
[www.dangerecole.blogspot.com](http://www.dangerecole.blogspot.com)



je me couche tôt



je prépare  
mes affaires  
la veille



je me brosse les dents



je ne traîne pas  
pour tout faire



je prends un petit  
déjeuner équilibré

je ne bois pas  
de soda le matin



je fais ma toilette



j'évite les écrans le matin



je prépare mes habits  
la veille



je me lève assez tôt  
pour tout faire  
calmement